

## TAXE DE SÉJOUR (document explicatif)

Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois  
 20 Rue Jean Moulin 31250 REVEL

Délibération du Conseil de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois du 3 décembre 2009 régissant la taxe de séjour à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, au régime réel, sur le territoire de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois.  
 Délibération du Conseil de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois du 22 mars 2012).

La taxe de séjour est une contribution perçue par votre hébergeur, tout au long de l'année pour le compte de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois. Le produit de cette taxe permet de soutenir financièrement et de développer des actions de promotion dans le domaine touristique dont vous bénéficiez directement.

Nous vous souhaitons un agréable séjour sur notre territoire.

Cette taxe est prélevée par les logeurs et reversées à la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois. Le Conseil Général du Tarn a institué la taxe additionnelle de 10% à la taxe de séjour par sa délibération en date du 26 mars 2010. Cette taxe est établie et recouvrée selon les mêmes modalités que la taxe de séjour intercommunale à laquelle elle s'ajoute.

### TARIFS APPLICABLES PAR NUITEE ET PAR PERSONNE :

| <b>HEBERGEMENT PAR CATEGORIE</b> |   | <b>Tarif de base<br/>Départ 31/11/81</b> | <b>Taxe additionnelle<br/>Dép 81 : + 10%</b> |
|----------------------------------|---|--|--|
| <b>4*</b>                        | Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 4*. Chambres d'hôtes et meublés 4 épis ou 4 clés.                   | <b>0.90€</b>                             | <b>+ 0.09€</b>                               |
| <b>3*</b>                        | Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 3*. Chambres d'hôtes et meublés 3 épis ou 3 clés.                   | <b>0.80€</b>                             | <b>+ 0.08€</b>                               |
| <b>2*</b>                        | Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 2*. Chambres d'hôtes et meublés 2 épis ou 2 clés.                   | <b>0.70€</b>                             | <b>+ 0.07€</b>                               |
| <b>2*</b>                        | Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 1*. Chambres d'hôtes et meublés 1 épi ou 1 clé.                     | <b>0.50€</b>                             | <b>+ 0.05€</b>                               |
|                                  | Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme. Chambres d'hôtes et meublés classés sans étoiles.                  | <b>0.40€</b>                             | <b>+ 0.04€</b>                               |
| <b>3*et 4*</b>                   | Terrains de campings et de caravanage classés et tous autres terrains d'hébergements de plein air de caractéristiques équivalentes. | <b>0.50€</b>                             | <b>+ 0.05€</b>                               |
| <b>1*et 2*</b>                   | Terrains de campings et de caravanage classés et tous autres terrains d'hébergements de plein air de caractéristiques équivalentes. | <b>0.20€</b>                             | <b>+ 0.02€</b>                               |
|                                  | Tous les hébergements non classés de tous types de confort.   | <b>0.90€</b>                             | <b>+ 0.09€</b>                               |

### EXONERATIONS DE PLEIN DROIT :

- Les enfants de moins de 13 ans Art L.2333-31 du CGCT.
- Les personnes exclusivement attachées aux malades Art L.2333-32 du CGCT.
- Les colonies de vacances et centres de vacances collectifs d'enfants Art. D 2333-47 du CGCT.
- Les bénéficiaires des formes d'aide sociale, personnes âgées bénéficiaires de l'aide à domicile, personnes handicapées... Art D 2333-48 du CGCT.
- Les fonctionnaires et agents de l'État appelés temporairement dans la station pour l'exercice de leur fonction Art D 2333-48 du CGCT.

### REDUCTIONS EXONERATION FACULTATIVES:

- Pour 3 enfants, taux de réduction 30%
- Pour 4 enfants, taux de réduction 40%
- Pour 5 enfants, taux de réduction 50%
- A partir de 6 enfants, de 75%.

